

cette même pièce pendant sept, huit, et même dix ans.

Quand le foin ne vient plus dans cette prairie, on la laboure et on sème de nouveau pendant une couple d'années en grains. Ce grain, surtout l'avoine, poussera à merveille, et de nouveau on remettra en prairie pendant plusieurs années. De cette manière, la terre s'améliore au lieu de s'épuiser, le travail est beaucoup moindre et les revenus infiniment plus considérables.

Il ne faut oublier que la terre que la terre coûte cher à remuer dans ce pays, où les étés sont si courts et la main-d'œuvre si chère. Il ne faut donc pas perdre de vue que le meilleur système de culture est celui qui consiste à récolter le plus, et à travailler et à semer le moins.

Or, il n'y a pas de doute qu'il en coûte beaucoup moins pour récolter le foin que le grain; d'abord le foin ne se sème qu'une fois par huit ou dix ans, tandis qu'il faut semer le grain tous les ans; et pour semer ce grain il faut labourer, herser, etc; toutes choses qui ne sont pas nécessaires pour le foin; et comme nous l'avons déjà dit: "quand on a du foin, on peut avoir des animaux, avec des animaux on a l'engrais, et avec l'engrais, du foin, de la paille et du grain." Donc, pour avoir du grain, il faut du foin; à cette fin, le cultivateur doit donc absolument consacrer à la culture du foin la plus grande étendue de terre possible.

#### SI L'AGRICULTEUR N'A PAS DE FUMIER.

La chaux, en plusieurs endroits du Canada, peut suppléer en partie au manque de fumier. Les terres manquent de chaux pour la plupart et on pourrait, je crois, rendre fertiles les  $\frac{2}{3}$  des terres du pays en les chaulant.

On peut s'en assurer facilement en mettant quelques minots de chaux sur un coin de différentes pièces de terre; en remarquera les bons effets, d'abord à la pousse du grain, et ensuite, lors de la récolte.

#### MANIÈRE D'EMPLOYER LA CHAUX.

On peut employer la chaux de plusieurs manières, la plus économique est sans contredit la suivante. On transporte la chaux près de l'endroit où on veut l'employer, et on l'éteint doucement avec un peu d'eau, pour la réduire "en poudre fine"; une fois qu'elle est éteinte, on ajoute à cette chaux soit de la terre soit du sable humide. Les meilleures proportions sont une partie de chaux pour 4 ou 5 de terre ou de sable. On répand ce mélange à la pelle, comme de la cendre, sur le labour, après un bon hersage, et 3 ou 4 jours plus tard, on sème le grain avec le mil et le trèfle.

La quantité de chaux à mettre par arpent est de 18 à 20 minots.

Cette chaux mêlée à du sable ou de la terre humides peut s'étendre même quand le vent est fort, chose qu'il ne serait pas facile de faire autrement.

La chaux, ainsi employée produit les meilleurs résultats, et cette manière

d'engraisser la terre est bien moins coûteuse que l'emploi du fumier ordinaire. Toutes fois, on ne doit s'attendre que dans tous les cas on devra obtenir les plus hauts rendements. Non, mais la terre ainsi chaulée produira, disons deux ou trois fois plus qu'auparavant, et c'est déjà un bon commencement. Avec le foin obtenu au moyen de la chaux, on fabriquera plus tard de l'engrais, et alors on aura recours aux deux à la fois, à la chaux et au fumier, et un peu d'années toute l'étendue de la terre aura repris sa fertilité d'autrefois.

(A continuer.)

Nous avons l'intention de publier en brochure les écrits de M. LaRue que nous commençons avec ce numéro. Comme le tirage en sera très limitée, les personnes désireuses de se procurer ce précieux travail feront bien de se hâter d'en retenir le nombre de copies qu'elles désireront.

#### EN BONNE VOIE.

Nous recevons de bonnes nouvelles au sujet de la colonisation. Un ami d'Ottawa nous écrit que la société de colonisation de ce Comté, dirigée par un jeune belge, Mr. Treau de Cœli, est en bonne voie, quoiqu'elle est à peu près certaine de réussir.

Nous avons déjà donné des renseignements sur la Vallée de la Gatineau, nous avons mentionné entre autres les Cantons de Aumont et de Stotte, sur la rive gauche de la Gatineau, en haut de la rivière du Désert, comme étant des endroits très favorables pour former de nouveaux établissements. Mr. de Cœli a visité dernièrement le Canton d'Aumont et sur le rapport avantageux qu'il a fait, la société a résolu d'y choisir, les réserves auxquelles elle a droit pour ses colons, c'est-à-dire 22000 acres de terre.

Le terrain est uni, nous assure M. de Cœli, le sol riche, sur les limites du Canton, il y a un moulin à farine, un moulin à scie, où non seulement on convertit les bûlots en planches ou madriers de toute espèce, mais aussi où l'on fabrique du boucau. Le Canton est coupé par la belle petite rivière St. Joseph qui met en mouvement les moulins que nous venons de nommer. Ce cours d'eau est aussi bien commode pour la descente des bois.

La petite colonie que va fonder la Société de Colonisation d'Ottawa sera à quinze mille du désert et à cent cinq milles d'Ottawa. C'est bien loin.

Mais qu'importe la distance? Lorsque ces braves colons auront autour d'eux tout ce qui leur faut pour vivre à l'aise, est-ce que l'éloignement d'Ottawa ou de tout autre centre leur pesera beaucoup? Dans les commencements, la société de colonisation veillera sur

eux. Elle leur transportera à ses frais toutes les provisions nécessaires et les leur livrera sur les lieux aux prix d'Ottawa.

Le colon pauvre, mais laborieux, aura d'autres avantages qui lui permettront de défricher et d'ensemencer, à la charge de rembourser plus tard les avances que la société lui fera.

A force d'activité et de persévérance M. de Cœli réussira!

Il rencontre beaucoup d'encouragement, dans son œuvre patriotique. On apprécie son dévouement et on seconde son zèle. Les députés du comté MM. Wright et Eddey ont souscrit chacun une somme de cinquante dollars au profit de l'œuvre.

C'est de la politique dira-t-on? Politique, intelligente du moins, et profitable au comté.

## Société d'Agriculture No. 2 du Comté de Verchères.

—000—  
Exposition de 1872.

Cette Exposition se tiendra en la Paroisse de St. Marc, sur la propriété de Monsieur François Lahaise, meunier, près du moulin.

**Jeu**di le 26 Septembre, à  
10 hrs. A. M.

#### Comité.

OFFICIERS: J. R. Brillon, Ecr., Président; Maximo Archambault, Ecr. Vice-Président; Chs. Robert Ecr., Secrétaire Trésorier.

DIRECTEURS: Messieurs Octave Lambert et Elpho Bernard, Belœil; Frs. Xavier Rénois et Isaac Hogue, St. Marc; Elie Jacque, St. Antoine; Théophile Mongeau et Frs. Xavier Charbonneau, Ste. Julie.

Les prix suivants seront accordés.

#### PROGRAMME.

##### CHEVAUX.

	\$	cts.
1 <sup>re</sup> classe Pour le meilleur Etalon		
1 <sup>er</sup> prix .....	6	00
2 <sup>e</sup> .....	5	00
3 <sup>e</sup> .....	4	00
4 <sup>e</sup> .....	3	00
2 <sup>e</sup> classe Pour le meilleur Poulain de 2 à 3 ans		
1 <sup>er</sup> prix .....	4	00
2 <sup>e</sup> .....	3	00
3 <sup>e</sup> .....	2	00
4 <sup>e</sup> .....	1	00
3 <sup>e</sup> classe Pour le meilleur Poulain de 1 à 2 ans		
1 <sup>er</sup> prix .....	4	00
2 <sup>e</sup> .....	3	00
3 <sup>e</sup> .....	1	00
4 <sup>e</sup> .....	1	00
4 <sup>e</sup> classe Pour le meilleur Poulain de l'année		
1 <sup>er</sup> prix .....	4	00
2 <sup>e</sup> .....	3	50